

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrondissement de Soissons
Canton de Soissons 1

N° 2026-041

MAIRIE
DE
POMMIERS
02200

PORTANT SUR

**PERMISSION OU AUTORI-
SATION DE VOIRIE**

**RUE DU 11 NOVEMBRE 1918
RD 6 A POMMIERS**

Tél. : 03 23 73 00 96

@ : mairie.de.pommiers02@orange.fr

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R44, R53-2 et R225 ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1- huitième partie – signalisation routière).
Vu la demande de Monsieur Mathieu DELAPORTE – EUROVIA LAON – TSA 70011 – 69134 DARCILLY CEDEX en date du 22/06/2026 ;
Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux suivants :
Réhabilitation réseau Assainissement EU RD 6 - rue du 11 Novembre 1918 à Pommiers.

ARRÊTE

Article 1 : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, autorise EUROVIA LAON. ou l'entreprise chargée d'intervention, à une réglementation de circulation par la mise en place d'un balisage pendant les travaux, à savoir :

Restriction sur la section courante dans les deux sens de circulation rue du 11 Novembre 1918 à Pommiers. Circulation alternée par feux tricolores, limitation de vitesse à 30 km/h et interdiction de stationnement, à compter du 29 juin 2026 pour une durée de 20 jours.

Une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

Article 2 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : L'Autorité territoriale, le Directeur de la Voirie Départementale, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soissons, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Pommiers, le 26 juin 2026

Le Maire
Anthony GRANDO

